

Compte-rendu du Comité de programmation du 29 février 2016



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Leader 2014-2020

Comité de programmation

29 février 2016

Le lundi 29 février à 16h00, le Comité de programmation du Groupe d'Action Locale du SCoT Caen-Métropole s'est réuni à l'hôtel d'agglomération des Rives de l'Orne (salle 719) sous la Présidence de Monsieur PICARD, Président du Groupe d'Action Locale.

Etaient présents :

<i>Acteurs privés</i>	<i>Acteurs publics</i>
Annette DUJARDIN (ADMR)	Frédéric ANFROY (Calvados Habitat)
Sylvie CORBEL (CAPEB)	Romain BAIL (Caen La Mer)
Sylvain COSSON (ARDES)	Michel BANNIER (Evrecy Orne Odon)
Sébastien DESLOQUES (ARPE)	Jean-Claude BRETEAU (Cingal)
Christèle DREUX (URIOPSS)	Paul CHANDELIER (Comité départemental du tourisme)
Philippe DUPUY (CCI)	Franck JOUY (Cœur de Nacre)
Jean-Jacques FABRE (Ligue de l'enseignement)	Jean-Philippe MESNIL (GAL Pays Sud Calvados)
Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie)	Olivier PAZ (CABALOR)
Hervé GIRARD (PACTARIM)	Hubert PICARD (Vallée de l'Orne)
Rodolphe JOIGNE (CRESS)	Xavier PICHON (Val Es Dunes)
André-Pierre HODIERNE (Dérailleurs)	Joël ROMAIN (Entre Bois et Marais)
Jean-Louis L'HOTELLIER (Familles rurales)	Béatrice TURBATTE (Entre Thue et Mue)
Mathieu MAMBERTA (APF)	
François MILLET (Relais d'sciences)	
Aurélié PATIN (ADTR)	
Joël RIHOUE (CPIE)	
Fabien TESSIER (CAUE)	

Invitées :

Karine GANZITTI (ASP) - **Excusée**
Ghislaine HOUEIX (CRBN)

Animation/Gestion :

Marine LE LOUER, animatrice LEADER / Cécile MILCENT, gestionnaire LEADER

Etaient excusés :

<i>Acteurs privés</i>	<i>Acteurs publics</i>
Pascal ESNOUF (Chambre des métiers)	
Henri LE MAITRE (Chambre d'agriculture)	
Cédric MOREL-GUILLOUX et Valentin LECAILLEZ (Pôle TES)	
Emmanuel TRICOIRE (UDOTSI)	

Vérification du double quorum :

17 membres de la société civile sur 21 et 12 membres issus du collège public sur 14 étaient présents. Au total, 29 membres ont siégé au Comité.

Plus de la moitié des membres du Comité de programmation était présente et plus de la moitié des membres présents était issue du collège privé. La règle du double quorum était donc respectée.

Le Comité de Programmation a donc pu délibérer valablement.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Point sur l'actualité
2. Proposition d'avenant à la convention LEADER
3. Présentation de la grille de sélection des projets
4. Présentation des projets pour avis d'opportunité
5. Informations et questions diverses

1. Point sur l'actualité

Le mercredi 25 novembre 2015, la convention du programme LEADER 2014/2020 a été signée. Cette convention permet de bénéficier de près de 2,2 millions d'euros afin de "Renforcer les capacités d'adaptation, d'innovation et de coopération des acteurs pour un territoire équilibré, attractif et innovant". Cette signature a rendu le programme LEADER opérationnel sur le territoire.

2. Proposition d'avenant à la convention LEADER

Il est proposé aux membres du comité de programmation d'ajouter les sociétés anonymes (SA), les sociétés à économie mixte (SEM) ainsi que les sociétés anonymes d'économie mixte locales (SAEML) aux bénéficiaires du programme LEADER.

En effet, ces types de bénéficiaires ne sont pas éligibles à l'heure actuelle. Or, lors de rencontres de maîtres d'ouvrage, il s'est avéré que ces sociétés ont des projets qui s'inscrivent dans la stratégie LEADER.

La proposition d'avenant a été acceptée à l'unanimité.

3. Présentation de la grille de sélection des projets

Une nouvelle grille de critère de sélection a été proposée aux membres du Comité.

La grille de critère de sélection a été acceptée à l'unanimité. Toutefois, un groupe de travail va être organisé pour définir la notion d'innovation.

4. Présentation des projets pour avis d'opportunité

Au total, sept projets ont été présentés en Comité de programmation pour avis d'opportunité.

Fiche-actions 3 : Accompagner les mutations de l'économie de proximité : 2 projets

INTITULE DU PROJET : RESPIRE – RESSOURCERIE D'ECONOMIE SOLIDAIRE PAR L'INSERTION ET LE RESPECT ENVIRONNEMENTAL – ASSOCIATION TRAVAIL EMPLOI FORMATION DU CINGAL

L'association du TEF du Cingal a présenté son projet aux membres du Comité de programmation. Le projet consiste en la création d'une ressourcerie D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques).

Les membres du Comité ont fait part de leur inquiétude quant à la disponibilité des ressources de déchets sur le périmètre d'action de la ressourcerie. En général, les ressourceries fonctionnent sur un territoire comprenant 70 000 à 100 000 habitants. Or, dans le cas de ce projet, le périmètre d'action de la ressourcerie comprend seulement 28 000 habitants. Le porteur de projet répond qu'il s'agit du secteur attribué par la DIRECCTE. Certains membres du Comité ont mentionné le fait que les territoires allaient évoluer et que par conséquent, le périmètre d'action de la ressourcerie serait plus important.

La question de la transférabilité a également été abordée. Le projet est transférable sur le territoire mais dans la limite de jauge de population et de déchets disponibles. Les risques éventuels de concurrence avec d'autres projets ont été évoqués avec le SYVEDAC.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 14/16.

INTITULE DU PROJET : PROJET ECO-DOMAINE DU LONDEL – ASSOCIATION INSTITUTION FAMILIALE SAINTE THERESE

L'association institution Familiale Sainte Thérèse des jardins du Londel a présenté son projet d'éco-domaine qui doit permettre de répondre à l'urgence alimentaire et à la relocalisation d'une alimentation de qualité, par la création d'un site multi-acteurs de production, d'autoproduction et de formation à l'agro-écologie en zone péri-urbaine.

Les membres du Comité ont demandé s'il y avait des dispositions particulières avec le PLU de Biéville-Beuville du fait que le projet s'inscrit dans une zone boisée. Les porteurs de projets ont répondu que le projet se situe en zone agricole. L'association n'a pas volonté de construire sur l'emplacement du bois, sauf pour l'installation d'une boutique de vente afin d'être plus visible depuis la route.

Un lien avec l'INRA est mis en avant dans le projet, il est cependant demandé si d'autres liens avec le secteur de la recherche sont à l'étude ? Un protocole de recherche va être mis en place afin de valoriser l'activité du site et il existe déjà des liens avec le laboratoire de géographie RESEAU des Universités de Caen et Rennes.

Certains membres du comité ont soulevé la question de la durée du financement LEADER. En effet, l'aide LEADER est demandée seulement sur une année alors que le projet durera probablement trois ans. LEADER apportera une aide au lancement de l'activité. Pour l'avenir du projet, l'association pense avoir recours à d'autres Fonds européens comme Interreg car ce programme permet d'obtenir des aides plus importantes.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 14/16.

Fiche-actions 6 : Soutenir les mutations énergétiques du territoire : 4 projets

INTITULE DU PROJET : AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE COVOITURAGE – VILLE DE OUISTREHAM RIVA BELLA

Suite à la présentation du porteur de projet, il a été demandé si du covoiturage sauvage avait déjà pu être observé sur l'emplacement de l'aire ? Oui – de plus, un questionnaire d'enquête auprès des habitants de Ouistreham a conclu au besoin de cette aire.

Le comité de programmation s'est interrogé sur la sécurisation des lieux. Il a été répondu que l'endroit est très peu fréquenté car c'est la voie de desserte d'une zone industrielle, l'emplacement n'est donc pas sujet à des risques particuliers. Aussi, un éclairage du site a été demandé auprès du Conseil Départemental et il sera demandé à la police municipale de passer régulièrement sur le site de l'aire de covoiturage.

Les membres du comité se sont interrogés quant à l'emprise sur les terres agricoles. L'emprise représente 300m² et il s'agit d'une propriété communale.

Le Comité a demandé pourquoi la ville de Ouistreham n'envisageait pas de faire la promotion des transports en commun plutôt que de créer une aire de covoiturage qui se trouve excentrée du centre-ville et des zones d'habitation. Pour utiliser l'aire de covoiturage, les usagers seront donc obligés de s'y rendre en voiture. Il a été répondu qu'une réflexion était à l'étude avec Caen la Mer pour positionner un arrêt de bus au niveau de l'aire de covoiturage.

Le prix du projet a été jugé trop élevé : plus de 2600€ par place. Le comité de programmation souligne un manque de prise en compte de l'intermodalité. Le comité demande à ce que le projet soit revu notamment sur la dimension innovante et/ou multipartenariale.

Le projet n'a pas été accepté en l'état mais pourra être représenté en comité ultérieurement.

INTITULE DU PROJET : VOIE VERTE– VILLE DE OUISTREHAM RIVA BELLA

Le maître d'ouvrage a présenté son projet de création de voie verte permettant la circulation stricte et protégée des cycles et piétons.

Les membres du comité ont demandé comment les problèmes de conflits d'usage seront abordés. Il y aura un travail de sensibilisation et de communication. S'est ensuite posée la question du revêtement de la voie, car si la voie est stabilisée, alors elle sera impropre pour le passage des chevaux. Le revêtement est encore en cours de décision.

Il a également été demandé ce qui avait été pensé pour la signalétique (dimension touristique). Une signalétique à dimension culturelle et historique est envisagée. Le tronçon sera intégré dans une boucle cyclo-pédestre en lien avec Caen la Mer et assure un lien entre Merville Franceville et Ouistreham. Aussi, le projet s'intègre dans des parcours à l'échelle de la Normandie.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 7/16.

INTITULE DU PROJET : INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – SDEC ET CDC CŒUR DE NACRE

Le SDEC, en partenariat avec la CDC, va installer des panneaux solaires photovoltaïques sur le toit de la piscine de Douvres la Délivrande. Le comité s'est interrogé quant au portage de projet. Il y a un principe de co-maîtrise d'ouvrage mais il est plus intéressant que le SDEC soit chef de file car il échappe aux aides d'état.

Il a été souligné le fait que si le projet ne bénéficie pas d'aide LEADER, la subvention demandée auprès de la CDC serait plus importante ce qui pourrait rendre le projet impossible (effet levier LEADER).

Le comité a demandé quelle sera la répartition des recettes ? En premier lieu, le SDEC rembourse des sommes investies et en second lieu, il assure la redistribution des recettes. La CDC récupèrera des recettes à hauteur de la mise investie.

Compte-rendu du Comité de programmation du 29 février 2016

Les membres du comité ont souligné la présence de l'innovation dans le portage du projet ainsi que dans l'ingénierie financière.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 12/16.

Fiche-actions 8 : Animation, gestion et évaluation du programme : 1 projet

**INTITULE DU PROJET : ANIMATION DE LA DEMARCHE LEADER POUR L'ANNEE 2015 – POLE METROPOLITAIN CAEN
NORMANDIE METROPOLE**

Dans le cadre du programme LEADER 2014 – 2020, le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole a recruté une animatrice LEADER pour mettre en œuvre le programme sur le territoire du SCoT Caen-Métropole. La subvention LEADER permettra de conduire techniquement le programme par la mobilisation des moyens humains nécessaires à l'animation et la gestion du programme.

Il a été demandé si les membres du comité seront obligés de voter ce projet tous les ans ou si on pouvait faire une demande de subvention pluriannuelle.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable

5. Informations et questions diverses

Afin de respecter le principe du double quorum et ainsi pouvoir délibérer valablement, les dates des comités de programmation pour l'année 2016 ont été décidées par l'ensemble des membres présents. Les comités auront lieu les lundis :

30 mai 2016

12 septembre 2016

12 décembre 2016

L'ordre du jour étant écoulé, Monsieur PICARD lève la séance à 19h00.



Hubert PICARD
Président du GAL